

Conseil d'école 2eme trimestre mardi 12 mars 2019

Présents :

Enseignants : Mmes Sériot Carine, Seppoloni Nathalie, Grasset Laurence, Piat Claudine

ATSEM : Mmes Brunier Géraldine, Peyrard Sylvia

Municipalité : Biboud Gwenaëlle

Parents d'élèves : Mmes Large Aurélie, Chelloug Nathalie et Pinson Cathy

DDEN : Mme Peyre Pierrette

Excusées : Mmes Vera Vanessa, Ruel Anne-Lyse, Simon Jacqueline, Zullian Sandra

Secrétaire de séance : Mme SERIOT

1°) Bilan des effectifs pour la rentrée 2018

A l'heure actuelle :

- PS : 24 enfants dans la classe de Mme SERIOT à la rentrée
 - PS/MS : 23 enfants dans celle de Mme PIAT à la rentrée: 16 MS et 7 PS
 - GS: 26 enfants dans la classe de Mme GRASSET
 - MS-GS : 25 enfants dans la classe de Mme SEPPOLONI : 13GS et 12 MS
- L'an prochain, 31 MS et 30 GS donc il faudrait un minimum de 31 PS pour ne pas fermer de classe

Sachant qu'aux Grillons, il devrait y avoir 18 MS et 26 GS. Il leur faudrait donc 18 enfants minimum.

Les inscriptions en mairie ont débuté le 28 janvier et ce, jusqu'au 22 février : actuellement, il y a 38 enfants qui se sont inscrits dont 10 qui n'étaient pas connus de nos prévisions, mais également 10 enfants « recensés » qui ne sont pas encore inscrits (déménagement ? oubli de s'inscrire ?). Il devrait donc y avoir une dizaine d'enfants en plus soit environ 48 inscrits pour les 2 écoles, ce qui porterait la moyenne des classes à 22 enfants, donc en baisse par rapport à cette année.

Il y a de plus, de nombreuses constructions de maisons individuelles en cours sur La Rochette, donc une incertitude sur le nombre d'enfants à venir. Concernant les enfants de la commune d'Etable, ils ont la possibilité de rester sur l'école de Villard-Sallet, s'ils y ont commencé leur scolarité ou s'ils y ont un frère ou une sœur, mais ils seront désormais rattachés à la commune de La Rochette du fait de la fusion des 2 communes.

Il faudrait que les parents qui ont oublié l'inscription de leur enfant se rendent rapidement en mairie pour que nous puissions faire le point sur les effectifs.

2°) Activités et spectacles réalisés et prévus

- Courseton le 23 novembre au lac de Détrier
- Film offert par la mairie à la salle polyvalente pour Noël le 21 décembre « l'apprenti Père Noël 2 » et visite du Père Noël
- Cycle gymnastique au gymnase en janvier : nous nous sommes rendus au gymnase tous les lundis pour un cycle de gym avec Mélissa Valette. Nous remercions les parents qui nous ont accompagnés et qui ont tenu les ateliers d'autant que cette année, il a été difficile d'avoir assez de parents (une séance annulée dans la classe des petits pour manque de parents accompagnateurs)
- Visites de la médiathèque (4 séances programmées par classe) : les dates étant susceptibles de changer, elles ne peuvent être données à l'avance
- Projet de sortie raquettes et luge en janvier et février avec Christophe : le conseiller pédagogique de l'inspection ayant validé notre projet, les classes ont toutes fait la sortie raquette-luge en janvier ou février
- Défilé de carnaval avec les autres écoles de la Rochette le mardi 5 mars
- Festival du livre : accueil et vente de livres à l'école
- Spectacle : « Pierre et le loup » proposé par la compagnie Coline le vendredi 5 avril à la salle polyvalente (avec l'école des Grillons)
- Un cycle de jeux d'opposition au dojo est reconduit cette année (PS-MS, MS-GS et GS) tous les jeudis matin et un cycle « lancer » le mardi avec Mélissa à l'école pour la classe des PS

- Jeudi 28 mars : sortie à Moulin Guitare (à la Bathie-Divisin)
- La « mat s'éclate » : actuellement pour les classes de MS et GS donc de Mmes Piat, Seppoloni et Grasset : en le 20 juin à Albertville
- Cycle piscine : pour les classes de MS et MS-GS et GS : il faudra de nouveaux parents agréés pour accompagner les classes
- Séances d'initiation à l'escalade avec Thierry Bonnal (3 séances pour les GS)
- Sortie de fin d'année : peut-être une sortie randonnée compte tenu du coût de la sortie à moulin Guitare
- Une pièce de Théâtre « les contes de Perrault » jouée par une troupe d'amateurs pourra être proposée aux enfants de GS et CP. Elle serait financée par la mairie de La Rochette. La date n'est pas encore fixée car c'est encore à l'étude.

3°) Bilan des travaux – sécurité – entretien

- Travaux réalisés : quelques petits travaux pendant l'été
 - Barrières installées autour des arbres
 - Installation d'un système de ventilation dans les classes du haut pour remédier au radon (extraction d'air) : pour information, le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols. Les taux qui avaient été mesurés l'an dernier avaient engendrés des travaux par la mairie pour revenir aux taux préconisés. Les mesures effectuées en novembre et décembre montrent que les travaux ont été efficaces car les taux sont revenus à la norme
- Travaux à effectuer
 - Installation d'un préau : demandé depuis près de 15 ans : compte-tenu du projet de construction d'une nouvelle école, le préau ne sera pas prévu au budget. En effet, l'étude de la construction d'une nouvelle maternelle la croisette est en réflexion : il semble plus judicieux d'investir dans une école neuve que de réaliser les nombreux travaux nécessaires dans notre école. De plus, le collège souhaiterait récupérer les locaux de La croisette pour s'agrandir. La nouvelle école se situerait sur le terrain à côté du gymnase du collège. Le nouveau PLU prévoit par ailleurs, la mise en place d'une liaison douce (vélo, piéton) de la base St Clair au stade. Cette situation permettrait un accès aux enfants du secteur et ne serait pas loin de tout (médiathèque, piscine...)
 - Protection sous les arbres : des barrières ont été installées car il est impossible de fixer un grillage du fait des racines des arbres
 - Nous avons demandé au dernier conseil d'école d'installer un grillage de protection devant la garderie et le réfectoire : en cas de forte chaleur, il est impossible d'ouvrir pour aérer car cela donne directement sur le parking. De plus, les parents profitent que cela soit ouvert lors du ménage pour rentrer par là : le plan est toujours à l'étude par les services techniques car il faut laisser un passage le long des places de parking et tenir compte des normes à respecter
 - Installation d'internet dans le bureau de direction
 - Constat de grosse déperdition de chaleur dans la salle de repos des petits, et très bruyant : possibilité d'isoler par l'extérieur ?
 - La mairie a également demandé des devis pour l'installation d'alarmes intrusion
 - Il a été demandé la réfection des palissades de bois par des parents mais cela ne nous semble pas nécessaire

- Sécurité :

- Les **3 alertes incendies réglementaires seront programmées à différents moments de la journée.**

: La première alerte a eu lieu le 13 novembre.

Une alerte intrusion sera programmée en mai avec la police municipale

4°) Divers

- Il a été demandé par les parents la possibilité d'agrandir l'entrée du parking mais le mur est difficile à « casser » et cela permet également de faire ralentir et donc moins dangereux. Il a été proposé d'inverser le sens des places pour inciter les parents à se garer en marche arrière. Ce serait à envisager si un grillage est installé devant la garderie car ce serait moins dangereux.
- Les parents ont également demandé la réparation des « nids de poules » du parking ainsi que le salage et le déneigement. Cela est fait à chaque épisode neigeux ou de grand froid mais le sel n'est pas efficace en dessous de certaines températures.
- Il a été signalé que la place réservée aux personnes handicapées est souvent occupée par des personnes qui n'ont pas le macaron : il est rappelé à ces personnes de respecter cet emplacement. Le policier municipal sera sollicité si cela se réitère trop souvent
- A la question « qui est responsable quand une personne démarre avec un enfant non attaché dans sa voiture », que c'est bien évidemment le conducteur du véhicule qui est en faute, mais la personne qui est témoin du fait peut également aller signaler au conducteur qu'il a omis d'attacher un enfant
- Pour toutes les questions ou inquiétudes concernant les doudous et les tenues vestimentaires, merci de venir en parler directement aux enseignantes concernées
- Concernant les réglementations de sorties scolaires, elles n'ont pas à figurer dans le règlement de l'école. Les parents sont informés par écrit (site de l'école ou autre) en cas de sortie pendant les temps scolaires et une demande d'autorisation est demandée quand nous dépassons les horaires
- Le sou des écoles « les lutins de la croisette » : Nous remercions les parents du sou des écoles qui chaque année s'investissent au travers de diverses manifestations afin de permettre des sorties, spectacles, achat de matériel pour les enfants de l'école. Une première action a consisté en la vente de dessous de plat et de sacs avec les dessins des enfants de l'école.
Ensuite, il y a eu la participation au marché de Noël avec la vente de gâteaux : nous remercions les parents de l'école qui ont fait des gâteaux et aidé le jour du marché (16 décembre).
Il y a également la tombola en cours dont le tirage aura lieu le 18 mars. Le vide-grenier. Et bien sûr la fête de l'école !
Les lutins nous versent chaque année des sommes qui nous permettent de faire plus d'activités : nous les en remercions ainsi que tous les parents bénévoles et la mairie qui participent à ces actions.
Cette année, nous utiliserons cette subvention pour financer la sortie à Moulin Guitare
- **Rappel retards : rappel des horaires d'accueil : 8h15-8h25 et 13h20-13h30**
Depuis le début de l'année beaucoup de retards et d'oublis sont à déplorer tant à l'accueil qu'à la sortie des enfants !!!! jusqu'à 45 minutes de retards : nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les horaires afin de pouvoir rentrer dans les activités de classe plus rapidement et ne pas déranger la classe !!! Désormais, le portail sera fermé à 8h30 et 13h35 !!!
Désormais en cas de retard, les enfants seront confiés à la cantine le midi et à la garderie (après appel aux familles avec facturation majorée). Il est à noter que les parents dont les enfants ne fréquentent pas la garderie ni la cantine en temps normal, devront venir chercher leur enfant munis de leur carte d'identité.
- Pont de l'ascension : pas école les jeudi 30 vendredi 31 mai (cette année les cours du vendredi ne seront pas rattrapés un autre jour comme les années précédentes)